

27 fév 2013 -12:10

Concertation sociale

Le Gouvernement et les partenaires sociaux (patrons et syndicats) se sont entendus en matière d'augmentation d'allocations et de pensions, d'augmentation du salaire minimum net, de réductions de cotisations sociales patronales, de modernisation du droit du travail et de prolongation de certains accord existants (par exemple pour les prépensions dans certains métiers lourds et pour la prime à l'innovation).

En ce qui concerne le secteur non marchand, le Gouvernement a proposé de neutraliser le coût de l'augmentation du salaire minimum pour un montant d'1,5 million d'euros. Ce montant sera comptabilisé sur l'enveloppe des réductions de cotisation. Pour le futur, à partir du 1er janvier 2015, les enveloppes budgétaires qui seront dégagées pour des réductions de cotisation incluront le secteur non marchand.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux ont également lancé un groupe de travail pour répondre à l'arrêt de la Cour constitutionnelle en matière d'ouvriers – employés. Ce groupe sera composé de représentants du Gouvernement (un représentant par Vice-premier ministre, un représentant de la ministre de l'Emploi et un représentant du Premier ministre), de représentants des organisations patronales et syndicales ainsi que du président du Groupe des 10. Il commencera ses travaux dès le début de la semaine prochaine et a pour objectif de faire des propositions au Gouvernement pour fin mars.

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>